

Le CCIF explique pourquoi il lui faut multiplier les procès (vidéo)

Dans un excellent reportage paru sur le site « [Enquête et Débats](#) », le président du CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France) explique, par son président, Samy Debah, les raisons pour lesquelles son association va multiplier les procès, en France : faire taire ses opposants, tous ceux qui osent critiquer l'islam, et « professionnaliser » son association. Comprenez remplir ses caisses pour avoir davantage de permanents. Pas étonnant qu'ils se soient greffés sur la plainte de la LDH, et qu'ils réclament 10.000 euros de dommages et intérêts ! Pourquoi se gêner, d'autant qu'à force de cracher sur la France, ils ont obtenu le statut d'association d'intérêt public, et que leurs donateurs sont exonérés d'impôts à hauteur de 66 % des dons qu'ils font.

Paul Le Poulpe

[dailymotion ximq4g]

http://www.dailymotion.com/video/ximq4g_samy-debah-extrait2_news?start=8#from=embed